



# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Financière  
de l'Echiquier  
Au 31 Décembre 2017



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Signatory of:  
 **PRI** Principles for  
Responsible  
Investment

Signatory of:  
 **PRI** Montréal **PLEDGE**  
Principles for Responsible Investment

 **CDP**  
DISCLOSURE INSIGHT ACTION

# SOMMAIRE

1. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
2. PRATIQUE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN 2017

Conformément aux dispositions de l'article 314-101 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, La Financière de l'Echiquier vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont les OPCVM, dont elle assure la gestion financière, sont actionnaires.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2017.

# 1. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

- La Financière de l'Echiquier est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente sur la base d'une valorisation à moyen terme.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

- Lorsque les gérants d'OPCVM de La Financière de l'Echiquier investissent dans des titres cotés, c'est parce qu'ils ont pleinement confiance dans les dirigeants et sont en accord avec la stratégie fixée par ces derniers.

La société de gestion investit dans des entreprises qui créent de la valeur pour leurs actionnaires.

En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales à être en opposition avec le management sur les résolutions que ce dernier demande d'approuver lors des assemblées générales des actionnaires.

- La Financière de l'Echiquier étudie cependant avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou de ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur six points particuliers, à savoir :

- les rémunérations des dirigeants
- les nominations des administrateurs
- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires
- les augmentations de capital en cas d'Offre Publique d'Achat (OPA) et toutes autres mesures anti-OPA
- les émissions de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible

En conséquence, dans ces cas précis de défense des actionnaires minoritaires - que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de La Financière de l'Echiquier - la société de gestion se réserve le droit de voter contre de telles résolutions ou de s'abstenir.

- L'exercice des droits de vote s'effectue sur les actions françaises, européennes et internationales.

## 2. PRATIQUE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN 2017

### • Participation aux assemblées générales des actionnaires :

La Financière de l'Echiquier au travers des OPCVM qu'elle gère est **investie dans près de 522 sociétés** françaises, européennes et internationales.

La participation effective de La Financière de l'Echiquier a concerné **210 assemblées générales**.

### • Périmètre défini par la Politique de vote :

Le périmètre de vote défini par la politique de vote est déterminé par le **seuil de 1 % du capital et/ou des droits de vote**.

Sur l'exercice 2017, le **nombre d'assemblées générales** de sociétés dont La Financière de l'Echiquier détenait plus de 1% du capital et/ou des droits de vote, s'est établi à **95**.

Les sociétés concernées sont cotées majoritairement dans l'Union Européenne, dont une majorité à Paris. Près de **1.9% des votes** ont concerné des sociétés cotées en dehors de l'Union Européenne.

### • Exercice des votes hors du périmètre défini par la Politique de vote :

Conformément au droit reconnu dans la politique de vote, La Financière de l'Echiquier a participé à **115 autres assemblées générales** de sociétés dont elle détenait moins de 1% du capital et/ou des droits de vote.

### • Analyse des votes :

Lors des assemblées générales auxquelles elle participe, La Financière de l'Echiquier est particulièrement vigilante quant aux résolutions relatives aux six points particuliers suivants : la rémunération des dirigeants, les nominations d'administrateurs, les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires, augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA, émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires, et l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible

Ainsi, en 2017, en application des cinq points précités, La Financière de l'Echiquier **s'est abstenue ou s'est opposée** lors du vote d'au moins une résolution dans **109 assemblées générales**.

- **Gestion des conflits d'intérêts**

La Financière de l'Echiquier n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre des votes effectués. La Financière de l'Echiquier est en effet une société de gestion totalement indépendante, détenue par ses dirigeants et ses salariés, disposant de sa propre recherche et liée à aucun établissement financier en charge de l'intermédiation ou d'une autre activité financière.